

**REGLEMENT DU TOURNOI DE BADMINTON**  
**DE VOISINS LE BRETONNEUX DU 20 et 21 FEVRIER 2016**  
**Séries (R5-R6), (D7-D8), (D9-P1) et (P2-P3)**

**Article 1 – GENERALITES**

1. Le tournoi est autorisé sous le numéro **15.LIFB.78/TI.F./001**
2. Le tournoi se déroulera **le 20 et 21 février 2016** selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LIFB et du présent règlement particulier.
3. Le juge arbitre désigné par le comité d'organisation est Magali BURCKEL et son juge arbitre adjoint est Jean-Marc ROUSSEAU. Leurs décisions sont sans appel. Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.
4. Le tournoi se déroulera au Gymnase Des Pyramides à Voisins le Bretonneux. Le tournoi se déroulera sur 11 terrains.
5. Une buvette sera mise à la disposition du public et des joueurs pendant toute la durée du tournoi.
6. Tout participant doit être en règle avec la FFBA et doit être en possession de sa licence de compétition à **J-30**
7. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
8. **Les matchs se déroulent UNIQUEMENT en simple le samedi et UNIQUEMENT en double le dimanche.**

**Article 2 – EPREUVES ET CATEGORIES**

9. La compétition est ouverte aux joueuses et aux joueurs de séries (R5-R6), (D7-D8), (D9-P1) et (P2-P3), est ouverte à tous les licenciés FFBA des catégories cadets classés minimum D8, juniors, seniors et vétérans.
10. Les joueurs seront inscrits dans les séries correspondantes à leur classement CPPH à **J-30**. Pour les doubles, ce sera le classement du joueur le mieux classé dans la série concernée qui sera pris en compte.
11. Les tableaux proposés dans le tournoi pour toutes les séries sont : SH, SD, DH, DD et DMX.
12. Le type de compétition est STANDARD c'est à dire que les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée (date de réception du paiement, le cachet de la poste faisant foi) sans restriction de moyenne, ni de classement dans les séries ouvertes. Le comité d'organisation validera les inscriptions selon le nombre prévu par tableau et préviendra les joueurs non retenus ou mis sur liste d'attente à **J-30**
13. Les tableaux se dérouleront en poules, suivis d'un tableau à élimination directe. 2 tableaux maximum sont autorisés par joueur.
14. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre joueurs inscrits pour les simples et 4 paires inscrites pour les doubles.

**Article 3 – INSCRIPTIONS**

15. Le montant des droits d'engagement est de 12 € pour 1 tableau et de 18 € pour 2 tableaux.
16. Les inscriptions se feront par courrier accompagnées du règlement (libellé à l'ordre de: BCV) et devront être adressées à :  
**Mouang KHAMPHOUSONE**  
**15 rue Erasme 78280 Guyancourt**
17. Aucune inscription par téléphone ou par mail ne sera acceptée. Les inscriptions sur Badiste ou Badnet ne seront prises pas en compte. Toute modification et annulation devra être faite par écrit ou par mail à : [tournoi.bcv@gmail.com](mailto:tournoi.bcv@gmail.com)
18. Chaque joueur inscrit au tournoi devra connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « FORFAIT », après la date du tirage au sort fixée à **J-15** au **Vendredi 5 février 2016** (voir règlement des forfaits). En cas de « FORFAIT », le joueur devra prévenir le club organisateur de sa non-participation. De plus, il adressera dans les délais impartis les pièces justificatives, à la Commission Régionale des Tournois de la Ligue Ile de France de Badminton.
19. **Les joueurs ne pourront s'inscrire que sur un seul tableau en double.**
20. La date limite d'inscription est fixée **J-30**, soit **le vendredi 22 janvier 2016**.
21. Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que si, et uniquement si, les joueurs concernés ont confirmé leur inscription.

**Article 4 – DEROULEMENT**

22. Tout joueur devra se faire pointer à la table de marque dès son arrivée, chaque jour de la compétition.
23. Les matchs peuvent être lancés dès l'heure de convocation (cf. Règlement Général des Compétitions).
24. Le volant officiel est le Victor GOLD. Ils seront en vente sur le lieu de la compétition. Ils doivent être utilisés par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Les volants sont à la charge des joueurs par partage égal entre les deux joueurs/paires.
25. Les joueurs de la série P2/P3 joueront en plastique (Victor NS 2000), sauf accord contraire entre les joueurs.
26. Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.
27. Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match.
28. A l'appel de leur nom, les joueurs devront aller chercher les feuilles de match à la table de marque et les rapporteront dûment remplies à la fin de la rencontre.
29. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain pendant son match.
30. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant leurs matchs ainsi que le juge arbitre, les arbitres (ou faisant office), les membres du comité d'organisation, les coaches (aux arrêts prévus) et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.
31. Tout joueur désirant quitter le Gymnase devra prévenir le juge arbitre sous peine d'être perdant par W.O. à l'appel de son nom. De plus, les joueurs ne se présentant pas sur le terrain dans les 5 minutes suivant l'appel de leur match pourront être déclarés forfaits par le juge arbitre.
32. Tous les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre à tout moment, pour qu'il désigne éventuellement un arbitre.
33. Tout volant touchant les infrastructures (sauf celles désignées par le juge arbitre) sera déclaré faute, sauf au service où le joueur pourra servir une nouvelle fois maximum.
34. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.
35. Deux salles dans le même gymnase seront mises à disposition pour organiser la compétition.
36. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.